



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°11 du 12 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le douze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Samuel HOUILLOT, Mathieu FRÉMONT, Danièle GODET, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Olivier DERSOIR (arrivé au point V), Cédric RIVRON, Christophe BOIS, Christian BLAISE, Adrien JONCHERAY.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

I. SALLE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Un projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire a été adopté par le gouvernement le 7 novembre 2020 et est en cours d'écriture.

A ce jour, les textes en cours d'application précisent que les réunions du conseil municipal doivent avoir lieu à la Mairie. Néanmoins, si cette salle ne permet pas de réunir les membres du conseil et l'accueil du public dans des conditions de sécurité sanitaires, le Maire peut s'appuyer sur les règles à huis clos et peut, à titre exceptionnel, utiliser une autre salle.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour utiliser la Salle Doisneau-Lamy, sise 12 rue de la Gare, ce jour et toutes les fois où les conditions de sécurité sanitaires ne permettraient pas de se réunir dans la salle du conseil municipal de la Mairie. En effet, cette salle, située à côté de la Mairie, est plus grande que la salle du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise la tenue des réunions du Conseil Municipal, dans la salle Doisneau-Lamy**, ce jour et toutes les fois où les conditions de sécurité sanitaires ne permettront pas de se réunir dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

II. APPROBATION DU PV DU 8 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2020.

III. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2020-09 du 30 octobre 2020,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **RENONCER à son droit de préemption urbain** sur les parcelles situées au 12bis rue des Etangs et cadastrées H 486 et 673, d'une superficie totale de 645 m², dont les propriétaires actuels sont les conjoints GUILLON ;
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire** de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

IV. TRANSFERT COMPETENCE PLU

L'article 136 de la loi n°2014-366 du 24/03/2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, prévoit que la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) soit transférée des communes vers les EPCI.

L'EPCI de la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) ne détient pas la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » suite à l'opposition à ce transfert formulée par ses communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

Cependant, l'article 136 prévoit également une clause de transfert automatique de la compétence PLU à l'EPCI à la date du premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021.

Si, dans les 3 mois précédents cette date, au moins 25% des conseils municipaux des communes membres de la CCPC, représentant 25% de la population concernée, s'y opposent, le transfert de compétences n'aura pas lieu.

Monsieur le Maire et le bureau des Adjointes vous proposent d'accepter de transférer la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme et carte communale » à la CCPC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ***Donne un avis favorable au transfert de la compétence*** « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

V. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

En 2014, la commune a décidé de transformer un logement communal sur deux étages, en un commerce multiservices au rez-de-chaussée tout en gardant les parties communes de l'étage en logement pour le locataire du commerce. Seule la partie utilisée à des fins commerciales avait donc été réaménagée entièrement (coût de l'opération : 60 000 € ttc).

Depuis lors, le locataire utilise l'étage tout en signalant régulièrement des problèmes d'isolation ayant pour conséquence des factures d'électricité élevées et, de ce fait, un confort d'utilisation au quotidien déplaisant.

Les objectifs de ce réaménagement sont multiples.

Ainsi, le nouvel aménagement de la partie habitation de cet ensemble immobilier vise à améliorer les conditions d'utilisation des lieux. Des travaux d'isolation intérieure et extérieure seront entrepris, l'électricité et la plomberie seront remises aux normes et les travaux de finitions (carrelage et peinture) seront effectués.

Ces travaux sont également exécutés afin de diminuer les coûts engendrés par ces problèmes d'isolation. Ce projet s'oriente donc dans une démarche éco-responsable.

Après plusieurs réunions du Conseil Municipal et de la commission « Bâtiments », des devis ont été établis et les travaux ont débuté rapidement afin que le locataire puisse y avoir accès avant l'hiver.

Les travaux ayant déjà été entrepris, le diagnostic énergétique sera effectué après ceux-ci.

Aujourd'hui, nous sollicitons donc l'octroi d'une subvention au titre du volet habitat du Contrat de Territoire du Conseil Départemental, en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ***Approuve le projet de réaménagement de l'habitation*** communale située au 8bis Place Jean Bruchet
- ***Sollicite une subvention au Conseil Départemental***, au titre du programme du volet habitat du Contrat de Territoire, selon le plan de financement ci-dessous :

TYPES DE DEPENSES	MONTANT HT	TYPES DE RECETTES	MONTANT HT
Isolation, plâtrerie	7 375,00 €	Conseil Départemental	13 111,32 €
Electricité	5 763,79 €		
Plomberie, vmc	4 775,45 €	Autofinancement	13 111,32 €
Carrelage, faïence	3 160,35 €		
Peintures	3 846,90 €		
Démolition cheminée	1 301,15 €		
	26 222,64 €		26 222,64 €

VI. TARIFS COMMUNAUX 2021

(Arrivée d'Olivier Dersoir)

La commission « Finances », réunie le 28 octobre dernier, propose aux membres du conseil municipal de revoir les tarifs communaux pour l'année 2021 comme suit :

DESIGNATION	TARIFS 2020	TARIFS 2021
<i>Salle Doisneau Lamy et Salle du Cèdre :</i>		
<u>Associations et entreprises selloises, sépultures</u>	Gratuité	Gratuité
<u>Autres :</u>		
Demi-journée :	30 € pour sellois 60 € hors commune + 5 € si chauffage	30 € pour sellois 60 € hors commune + 5 € si chauffage
Journée :	60 € pour sellois 120 € hors commune + 10 € si chauffage	70 € pour sellois 140 € hors commune + 10 € si chauffage
Week-end :	90 € pour sellois 175 € hors commune + 20 € si chauffage	100 € pour sellois 200 € hors commune + 20 € si chauffage
Caution	175 € par location	175 € par location
<i>Salle Pauline d'Armaillé :</i>		
<u>Associations et entreprises selloises</u>	Gratuité	
<i>Cantine Municipale (100 pers. maxi) :</i> période vacances scolaires uniquement sauf week-end précédent les rentrées scolaires.		
<u>Associations et entreprises selloises, sépultures</u>	Gratuité	Idem
<u>Sellois</u> : Journée :	100 € + 15 € chauffage	
Week-end :	150 € + 30 € chauffage	
<u>Hors commune</u> : Journée :	200 € + 15 € chauffage	
Week-end :	300 € + 30 € chauffage	
Accès cuisine uniquement si traiteur professionnel	50 €	
Caution	300 € par location	
<i>Complexe sportif :</i>		
<u>Sellois</u>	Gratuité	Idem
<u>Hors commune</u> :	la séance : 22.50 € la journée : 50 €	
<i>Matériels par jour :</i>		
* le couvert par personne (assiettes + couverts + verres)	0.30 €	Idem
* la table	2.00 €	
* la chaise	0.30 €	
* l'assiette, le couvert, le verre	0.10 € chacun	
* la tasse à café	0.10 €	
* le plat (légumier, soupière, ...)	0.10 €	

* la corbeille à pains	0.10 €	
* le pichet	0.55 €	
Détérioration, casse ou manque du matériel :		
* le couvert par pièce	0.90 €	Idem
* la table	100.00 €	120,00 €
* la chaise	20.00 €	50,00 €
* les autres types de matériel	1.00 € chacun	Idem
Autres :		
<u>Déssherbeur mécanique</u>	Demi-journée : 25 € Journée : 50 €	Idem
	Caution de 500 €	Idem

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *Adopte les tarifs communaux pour l'année 2021, tels que présentés ci-dessus.*

VII. TARIFS SALLE DE L'ORION 2023

La commission « Finances », réunie le 28 octobre dernier, propose aux membres du conseil municipal de revoir les tarifs de la salle socioculturelle de l'Orion, pour l'année 2023, comme suit :

	2022	2023
Particuliers, professionnels et associations hors commune :		
Demi-journée (sans cuisines)	450,00 €	475,00 €
Journée (sans cuisines)	900,00 €	950,00 €
2 journées consécutives (sans cuisines)	1 200,00 €	1250,00 €
3 journées consécutives (sans cuisines)	1 300,00 €	1550,00 €
Tarifs pour la CCPC et associations communales et autres cas :		
Location sans cuisines	300 € + 0,22 €/kw	320 € + 0,23 €/kw
Location avec cuisines	400 € + 0,22 €/kw	420 € + 0,23 €/kw
Autres éléments supplémentaires :		
Cuisine	400,00 €	420,00 €
Mise en place chaise (l'unité)	0,70 €	0,70 €
Mise en place table (l'unité)	1,80 €	1,80 €
Nettoyage si non rendu propre	400,00 €	450,00 €
Rangement et nettoyage		
Son et lumière + régisseur (jusqu'à 8h de travail)	450,00 €	450,00 €
Montage et démontage gradins	200,00 €	200,00 €
Vidéoprojecteur	60,00 €	60,00 €
écran 240 x 180	25,00 €	25,00 €
Vidéoprojecteur + écran 240 x 180	85,00 €	85,00 €
Ecran Cyclo 11m x 9m	160,00 €	160,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *Adopte les tarifs de la salle socioculturelle de l'Orion, pour l'année 2023, tels que présentés ci-dessus.*

VIII. RENOUELEMENT CONTRAT BERGER-LEVRAULT

Les services administratifs de la commune de La Selle-Craonnaise travaillent avec la société SEGILOG (La Ferté-Bernard 72) pour la fourniture de logiciels et les prestations de services de maintenance et de formation. Le logiciel Berger-Levrault regroupe les services de l'état-civil, les élections, la gestion du cimetière, le recensement militaire, la comptabilité, la gestion du personnel et de la paie, etc...

Le contrat actuel arrivant à expiration le 30/11/2020, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur son renouvellement pour une durée de 3 années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et des maintenances et formations y découlant, avec la société SEGILOG S.A.S. de La Ferté-Bernard (72), pour la période du 01/12/2020 au 30/11/2023. Le montant annuel s'élèvera à 2 385 € HT pour les droits d'utilisation au compte 205, et 265 € HT pour les maintenances et formations au compte 6156.***

IX. ARGENT DE POCHE 2020

Par délibération en date du 12/10/2020, le conseil municipal a décidé d'engager l'opération « Argent de poche » pendant les vacances de la Toussaint, sachant que les chantiers des vacances de Pâques et de l'été n'avaient pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

7 jeunes ont ainsi pu participer à l'opération, prévue initialement du 19 au 30/10/2020, pour un total de 10 chantiers chacun, soit 150 € par jeune.

Cependant, un cas Covid ayant été constaté parmi les encadrants, les chantiers ont été arrêtés dès la fin de la 1^{ère} semaine. Les jeunes ne toucheront donc que 75 € chacun.

Le bureau des Adjointes et du Maire, majoritairement, propose au conseil municipal, de verser des « indemnités » aux jeunes, de l'ordre de 25 € chacun, car l'arrêt des chantiers est la conséquence d'un événement indépendant de leur volonté.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre :

- ***Autorise le versement d'une indemnité de 25 € par jeune, au titre de l'opération « Argent de Poche », suite à son arrêt indépendant de leur volonté, et pour les remercier pour le travail réalisé et leur ponctualité.***

X. CONCOURS « ILLUMINATIONS DE NOEL »

Le concours des illuminations a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féérique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des sellois dans la décoration de leur façade.

Un règlement intérieur a été préparé et est joint en annexe.

La commission animation sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la mise en place de cet événement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ***Autorise la mise en place du Concours des illuminations de Noël, dont le descriptif est joint dans le règlement intérieur de l'opération, en annexe.***

- ***Inscrit à son budget le montant nécessaire aux récompenses prévues.***

XI. CREATION DE POSTE

Procédure administrative annulée.

XII. RAPPORT DES COMMISSIONS

S
.
D
E
R
V
A
L

a. Commission Sport et Culture

- i. Devis complémentaire pour regarnissage terrain de foot d'ATPG reçu pour 996 €.

b. Commission Animation et Communication

- i. Préparation du bulletin toujours en cours.
- ii. Panneaux Intramuros posés aux entrées du bourg.
- iii. Vœux de la municipalité fixés au samedi 23/01 à 14h, sous réserve des mesures nouvelles liées à la crise sanitaire.
- iv. Installation des sapins de Noël le 05/12 par les élus.
- v. Pose des illuminations le 07/12 avec quelques rajouts d'emplacements.

c. Fusion des commissions « Sport et Culture » et « Animation et Communication »

- i. Les thèmes de ses deux commissions étant souvent communs, il est décidé de les fusionner.

d. Commission Finances/Vie économique

- i. Emprunt à La Banque Postale de 600 000 € versé sur le compte : 1^{er} remboursement le 01/02/2021 pour 8436,91 € puis 8187,58 € par trimestre. Dernier paiement en novembre 2040.
- ii. Emprunt à La Banque des Territoires de 578 000 € versé sur le compte avant la fin de l'année. 1^{er} remboursement prévu le 24/05/2021 de 7732,24 € puis versements trimestriels jusqu'au 24/02/2021.

S
.
B
E
L
L
A
N
G
E
R

e. Commission Affaires sociales

- i. Jeunesse : Local jeunes : réparations effectuées. Matériels installés.

f. Commission Scolaire et Périscolaire

- i. Arrêt d'Aurore prolongé au 01/12 inclus. Le contrat de Brice HENRY est donc renouvelé pour les garderies et le temps du midi.
- ii. Conseil d'école du 03/11 annulé et reporté au 24/11.
- iii. Demande de mesurage du radon dans les écoles par la DSDEN.
- iv. Réunion des agents du périscolaire le 16/11 à 18h30.
- v. APE : voir pour changer le lieu de stockage du papier récupéré (ex : le préau de la bibliothèque). Visite prévue avec Prescilla Cottier.

C
.
J
O
U
F
F
L
I
N
E
A
U

g. Commission Espaces verts :

- i. Le cimetière prêt pour le 1^{er} novembre.
- ii. Réunion de la commission le 03/11 : compte-rendu.
- iii. Achat de matériels chez Lesieur pour 2000 €. Taille-haie, débroussailleuse, réciprocauteur, le tout sur batterie.
- iv. Aire de jeux : devis en cours de réception pour étude par la commission.

h. Commission Urbanisme/... :

- i. Route du PONCEAU : esquisse à modifier avant estimation financière.
- ii. Pré-marquage au sol rue des Etangs effectué : en attente des retours des riverains avant marquage définitif.
- iii. Afin de limiter la vitesse lors de la traversée du lotissement de la Talbottière, des STOP seront mis en place au carrefour principal.
- iv. PLU : nouvelle demande de commissaire-enquêteur auprès du Tribunal. Les modifications supplémentaires sollicitées seront à indiquer lors de l'enquête publique (ex : mare).
- v. Panneaux : Devis en cours de réception.
- vi. Changement de sens de circulation rue Mgr Grimault à partir du 01/12/2020.
- vii. Enquête publique Oudon Biogaz du 05/11 au 04/12/2020 (à Livré-la-Touche) pour création unité de méthanisation. Avis du Conseil sollicité entre le 05/11 et le 18/12.

- viii. Enquête publique Méta Bio Energies du 02/11 au 04/12/2020 (à Ombrée d'Anjou) pour plan d'épandage de son unité de méthanisation. Avis du conseil sollicité entre le 02/11 et le 18/12.

L.
M
O
A
L

i. Commission Bâtiments

- i. Nouvelle école :
- Prochaine réunion de démarrage du chantier vers le 30/11.
 - Rencontre avec Huitorel et Morais le 02/11 concernant le réaménagement au 9 place Jean Bruchet.
 - Achat terrain 2 rue de la Gare. Rdv Langevin le 02/12.
 - Analyse des offres du lot 8 en cours.
 - Démarrage du chantier le 07/12 : validation du sens de circulation avant de prévenir les riverains et les parents.
- ii. Orion : Devis pour fuites toiture Orion pour 6874 €.
- iii. Complexe sportif : lancement de l'étude d'agrandissement en 2021.

I. DIVERS

- ⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 17 décembre 2020 à 20h30.

Fin de séance à 23h30

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL

Chantal JOUFFLINEAU

Samuel HOUILLOT

Adrien JONCHERAY

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET

Jacky LEPAGE

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR

Cédric RIVRON

Christophe BOIS